Dépôt de documents

Comme d'autres députés, j'ai lu avec intérêt le discours du premier ministre. Normalement, pendant la période des questions, cette intervention aurait appelé une multitude de questions mais faute d'avoir à temps la transcription des délibérations de la veille, il nous a été impossible de l'interroger.

Je voulais soulever la question le plus tôt possible, dans le contexte de l'intervention du premier ministre hier. Cette situation porte atteinte aux privilèges de tous les députés de la Chambre en ce sens qu'elle nous empêche d'accomplir notre travail efficacement. Si la période des questions est le moment de la journée où le gouvernement doit rendre des comptes et si en vertu des usages de la Chambre, il nous incombe de poser des questions pertinentes le plus tôt possible, il faut que nous puissions consulter le *hansard* plus tôt le vendredi. Je souligne cette question simplement dans l'espoir que l'on puisse un jour y remédier.

M. le Président: Je remercie le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) pour son intervention. Je ne suis pas sûr qu'il s'agisse bien d'une question de privilège. Cependant, je constate, par les réactions d'autres députés, qu'il y a un problème.

La présidence a entendu le député et je vérifierai si on peut faire quelque chose pour que tous les députés reçoivent le hansard un peu plus tôt. Je remercie le député de Kamloops—Shuswap d'avoir eu l'obligeance de souligner que l'équipe de production du hansard travaille d'arrache-pied ces temps-ci. J'ai pris note de l'intervention du député et je verrai si on peut faire quelque chose pour remédier à cette situation.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Sur le même sujet, monsieur le Président. Étant donné les délais de parution du hansard, ne serait-il pas possible pour les députés qui le désirent vraiment d'aller écouter les enregistrements? Je crois que ce service est offert aux députés et, en fait, je m'en suis moimême servi dans le passé.

M. le Président: Je remercie la députée de Hamilton-Est. Je ne pense pas que le député de Kamloops—Shuswap voulait dire qu'il n'y avait pas d'autre moyen que le hansard de prendre connaissance des débats de la veille. Il y en a évidemment. La députée en a souligné un et j'invite les députés à s'informer des arrangements possibles. Cependant, je souligne que tous les députés peuvent obtenir la transcription des déclarations d'autres députés, mais avant tout, je crois qu'il serait bon de ne pas oublier comment est produit le hansard.

Par ailleurs, il est évident qu'avec les enregistrements électroniques et télévisés, il est possible de visionner par le système Oasis la partie des débats qui intéresse particulièrement un député. Cependant, je ne pense pas que c'est ce à quoi le député de Kamloops—Shuswap voulait faire allusion. Il parlait plutôt des avantages qu'il y a, pour les députés, de disposer du

hansard à temps pour pouvoir s'en servir dans leur travail comme ouvrage de référence.

Je remercie la députée de Hamilton-Est. Je ne voudrais pas me prononcer sur ce dont les députés doivent disposer, mais ils peuvent s'informer au bureau des éditeurs du hansard.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si je pourrais profiter de l'occasion pour poser une question au ministre d'État chargé du Conseil du Trésor (M. Lewis) au sujet des affaires émanant du gouvernement. Ma question a trait à une mesure législative promise depuis quelque temps déjà dans le domaine . . .

M. le Président: Ce rappel au Règlement me pose quelques problèmes. Si le ministre désire répondre, il peut le faire savoir, mais il y a une période de prévue pour ce genre de questions le jeudi après-midi. Je m'en remets, bien sûr, à la Chambre, mais je crois que la demande du député est irrecevable. Je dois faire savoir au député de Burnaby qu'il n'y a pas consentement unanime de la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-5100 à 332-5102 inclusivement, 332-5104 à 332-5110 inclusivement, 332-5151, 332-5157, 332-5184 à 332-5186 inclusivement, 332-5188 à 332-5207 inclusivement, 332-5211, 332-5214, 332-5221, 332-5223, 332-5224, 332-5228, 332-5230, 332-5231, 332-5240 et 332-5245 à 332-5248 inclusivement.

Pendant que j'ai la parole, je propose: Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.